

# Régime

Autor(en): **Bezençon, Hélène**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 754

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017234>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'année suivante, l'organisme qui régleme les relations entre les sociétés, leurs actionnaires et le public (le SEC, Securities and Exchange Commission) publie une réglementation qui oblige les sociétés à admettre, parmi les résolutions proposées au vote des assemblées générales, des résolutions — appelées désormais les «proxies» — proposées par des actionnaires, sous certaines conditions: «Elles doivent pouvoir intéresser l'ensemble des actionnaires et ne doivent pas porter sur des sujets autres que la direction de la société, à l'exclusion de toute question sociale ou politique.» Le champ d'intervention des «proxies» sera considérablement élargi en 1970, avec un arrêt de la Cour d'appel du District de Columbia: ces juges déclarent en effet légitimes les questions d'actionnaires souhaitant que «leur argent soit utilisé d'une manière qu'ils pensent être plus en accord avec les responsabilités sociales de la société, même si elle est moins profitable que celle découlant de la politique de la direction».

Multipli cation des «proxies»: 40 en 1973, 109 en 1982! Grande activité du côté des Eglises, particulièrement efficaces dans ce secteur: 89 résolutions adressées à 72 sociétés en 1982, 118 à 85 sociétés une année plus tard, 81 à 69 sociétés l'année dernière; un coup d'arrêt sensible dû à une nouvelle réglementation inspirée par l'administration Reagan: pour pouvoir présenter à nouveau une résolution l'année suivante, la barre des suffrages à obtenir monte de 3 à 5% pour la deuxième année et de 6 à 8% la troisième année.

#### DE L'AUTOMNE AU PRINTEMPS

Le processus de dépôt des «proxies» sur le terrain: en vue des assemblées générales du printemps suivant, les groupes d'actionnaires préparent leurs copies dès l'automne, cherchant les meilleurs soutiens pour leurs propositions; en janvier, les «proxies» publiées, les négociations démarrent

avec la direction, tandis que la SEC décide en dernier ressort de leur recevabilité. Les «proxies» maintenues en fin de compte seront soumises aux assemblées générales d'actionnaires avec les propositions de la direction. En automne, leçons sont tirées des votes intervenus, à la fois par les actionnaires concernés et par des organismes privés, tel, entre autres, le Centre de recherche sur la responsabilité d'investisseur (IRRC).

#### LES NOIRS, LE NAPALM, LA SÉCURITÉ...

Efficacité des «proxies»? Nette, pour ce qui est de l'information du plus large public; intéressante, au stade des négociations préliminaires; faible, il faut l'admettre, lors des votes aux assemblées générales où elles ne recueillent, le plus souvent, que peu de voix.

Les grandes revendications qui ont fait date, passées par le canal des «proxies»: en 1964-1967, la direction de Kodak est interpellée sur les conditions de travail réservées au personnel noir; en 1968-1970, Dow Chemical doit s'expliquer sur la fabrication du napalm et Honeywell sur celle des bombes à fragmentation antipersonnes utilisées au Vietnam. En 1970, c'est le grand débat ouvert, à General Motors, par un groupe de jeunes avocats, sur les thèmes cruciaux de la pollution, de la sécurité et de la discrimination dans l'emploi; avec pour résultat, notamment, la création d'un comité de contrôle des réalisations sociales de la société; ces mêmes avocats tentent aussi de sensibiliser les «investisseurs institutionnels» de GM, banques, compagnies d'assurance, fonds de prévoyance, fondations et même universités, sur la façon dont ils assument leurs responsabilités sociales d'actionnaires.

Et on ne saurait passer sous silence le rôle — déjà cité — des Eglises qui forment, dès le début, le groupe d'actionnaires le plus actif: fondation, dès

1971, d'un comité interconfessionnel pour la responsabilité sociale en matière d'investissements (1983: 17 Eglises protestantes et 180 congrégations catholiques) qui publie régulièrement des études sur les thèmes portés par les «proxies», les restructurations industrielles et les fermetures d'usines, les discriminations dans l'emploi des minorités (femmes, travailleurs de couleur), énergie et environnement (nucléaire), santé publique (produits pharmaceutiques), respect des droits de l'homme, endettement des pays du tiers monde, armement (armes nucléaires).

Un, deux, trois, mille CANES.

#### MOTS DE PASSE

### Maternité

Tu enfanteras  
même dans la douleur  
à tes frais.

hb

#### MOTS DE PASSE (bis)

### Régime

En Suisse  
les enfants coûtent trop cher:  
un prématuré  
ou pas du tout?

hb